



LA PROVIDENCE

Lycée Privé Catholique d'Enseignement



INSCRIPTIONS POST-BAC

Procédure 2009-2010

POUR VOS INSCRIPTIONS, CONNECTEZ-VOUS A

www.admission-postbac.fr

Pour accéder au guide complet du candidat

<http://www.admission-postbac.fr/index.htm>

1ère ETAPE : SAISIE DES VŒUX SUR LE PORTAIL DU 20 JANVIER AU 20 MARS 2010

1- Saisie des renseignements vous concernant :

Connectez-vous au site :

- ▶ **Ouvrez** un dossier électronique en saisissant votre numéro INE, votre date de naissance.
 - ▶ **Vérifiez** les informations et les **validez**.
 - ▶ **Communiquez** votre adresse e-mail.
- Si vous n'en n'avez pas, adressez-vous à Monsieur JOUSSET.

Avant de vous inscrire, vous devez vous engager à respecter les règles de la procédure en signant électroniquement sur le site la "Charte des Droits et Devoirs du candidat".

Avant de commencer votre inscription, vous devez aussi avoir :

- votre n° d'inscription au baccalauréat,
- votre relevé de notes aux épreuves anticipées du baccalauréat ou le relevé de notes du baccalauréat,
- l'avis d'imposition 2009 pour une simulation de l'attribution éventuelle d'une bourse.

Lors de votre première connexion, il vous sera attribué :

- un numéro d'inscription (qui figurera sur chacune de vos fiches de vœux),
- un code confidentiel.

Ces deux identifiants vous seront demandés à chaque fois que vous vous connecterez à votre dossier électronique.

Notez les et conservez les jusqu'à la fin de la procédure.

2- Saisie des demandes de formation

Pour sélectionner vos demandes de formation, cliquez sur "rechercher une formation" :

- Sélectionnez vos critères.
- Cliquez sur « rechercher ».

Une liste de formations correspondant à vos critères s'affiche.

Pour les formations qui vous intéressent, vérifiez le contenu exact de la formation à l'aide du bouton "détails".

- Cliquez sur « sélectionner » pour chacune des formations auxquelles vous voulez vous inscrire.
- Sur l'écran suivant, cliquez sur "enregistrer".
- Quand vous enregistrez une formation, vous devez la classer dans votre liste ordonnée de vœux.

Même pour un seul vœu, il faut établir une liste classée. **Si vous oubliez de classer une formation, elle ne vous sera jamais proposée.**

Avant le 20 mars 2010 minuit

Vous devez valider une par une chacune de vos demandes de formation.

Dès que vous aurez validé un vœu, vous ne pourrez plus le supprimer, donc vérifiez :

- que vous ne vous êtes pas trompé(e) lors de votre saisie,
- que vous êtes sûr(e) de vouloir suivre cette formation.

Vous pourrez modifier l'ordre de votre liste de vœux jusqu'au 4 juin 2010 minuit dernier délai.

Du 4 juin jusqu'à la fin de la procédure (excepté 24 h avant chaque phase de proposition), vous pourrez si vous le désirez renoncer à un ou plusieurs vœux de votre liste mais **vous ne pourrez pas le remplacer par une autre formation.**

2ème ETAPE : CONSTITUTION ET ENVOI DES DOSSIERS PAPIER JUSQU'AU 2 AVRIL 2010

1- Impression des fiches de vœux, constitution et envoi des dossiers papier

Vous devez constituer un dossier papier pour chacune des formations que vous avez demandée (sauf pour les formations qui signalent « Dossier électronique »).

Chaque dossier doit contenir :

- les documents figurant sur la fiche de vœux correspondante,
- la fiche de vœux,
- la fiche pédagogique.

Pour les inscriptions en licence :

Vous devez seulement imprimer la fiche de vœux correspondante pour la fournir lors de votre inscription administrative à l'université.

Les dossiers doivent être envoyés au plus tard le 2 avril 2010.

2 - Vérification de la réception des dossiers papiers

Avant le 10 mai 2010 :

Consultez votre dossier électronique pour vérifier que vos dossiers sont bien parvenus à l'établissement : Espace "vœux", rubrique "suivi des dossiers".

Si l'un de vos dossiers n'est pas parvenu à l'établissement destinataire, vous verrez à l'écran la mention "dossier non parvenu". Mettez-vous alors directement en contact avec l'établissement.

Vérifiez aussi votre messagerie électronique : **si un dossier est incomplet**, vous recevrez un courrier électronique qui vous indiquera les pièces manquantes à renvoyer rapidement ; si le message ne signale pas les pièces manquantes, prenez contact avec l'établissement.

3ème ETAPE : PROPOSITION D'ADMISSION ET REPONSES DES CANDIDATS

Pour connaître les réponses à vos demandes de formation, vous devez consulter votre dossier électronique.

Phases d'admission

1ère phase : du 10 juin 14 heures au 13 juin 14 heures

2ème phase : du 24 juin 14 heures au 27 juin 14 heures

3ème phase : du 15 juillet 14 heures au 18 juillet 14 heures

Vous aurez au mieux une seule proposition d'admission par phase, elle tient compte de vos vœux et du choix des candidats par les établissements.

Vous devez répondre à l'éventuelle proposition qui vous est faite avant le dimanche 14 heures, sinon vous serez définitivement éliminé.

Pour répondre à une proposition, vous devez choisir l'une des 4 réponses suivantes :

OUI DEFINITIF : Aucune autre proposition ne vous sera faite.

Vous consultez le site pour connaître les modalités d'inscription de l'établissement.

OUI MAIS : Vous acceptez la formation qui vous est proposée mais vous maintenez votre candidature pour des vœux mieux placés. Les formations moins bien placées dans votre liste ne vous seront plus proposées.

Vous participez alors aux autres phases de proposition. Si lors de la phase suivante une formation mieux placée vous est proposée, vous perdez la première proposition.

NON MAIS : Vous refusez la proposition mais vous maintenez vos candidatures pour des vœux mieux placés.

Vous participez alors aux autres phases de proposition et vous perdrez automatiquement vos droits sur la formation que vous avez refusée et sur celles moins bien placées dans votre liste.

Cette réponse est à éviter.

JE RENONCE À TOUS MES VŒUX

Vous n'êtes plus candidat à aucune des formations de votre liste de vœux.

4ème ETAPE : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DANS L'ETABLISSEMENT

Après avoir répondu "OUI DEFINITIF" à la proposition d'admission qui vous est faite, vous devez effectuer votre inscription administrative auprès de l'établissement que vous allez intégrer.

► connectez-vous au site pour connaître les démarches d'inscription.